

DECRET N° 84-358 du 24 Septembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipeement et des Transports pour compter du 21 Septembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,

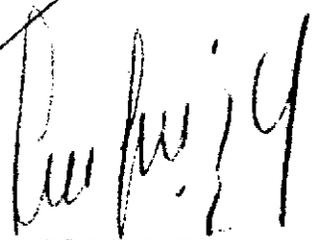
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 21 Septembre 1984, le Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1984

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2 MTAS-MET 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-